



## Ouvrir une entreprise non lucrative

Par **Thib67**, le **14/05/2019** à **11:52**

Bonjour.

J'ai diverses activités à proposer mais je ne voudrais pas être rémunéré en euro.

J'aimerais créer un site en proposant différents services.

Mon système de rémunération passerait par du troc, des dons, des demandes d'investissement et des "cagnottes" pour par exemple financer une éolienne.

qu'elles sont les limites d'un tel système?

ai-je le droit de m'auto-créeer sans passer par l'urssaf ou d'autres conventions?